

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2476 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AIT BELLA OUALI OMAR

Date de naissance : 1951

Adresse : Route 34 N° 230 Hay Al Moutahira

CASA

Tél. : 06 13 989203 Total des frais engagés : 150 + 2.10,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 27/02/2024

Nom et prénom du malade : AIT BELLA OUALI BATOUF Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Arthrose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CSA Le : 27/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : AB

Docteur M'hamed BENNIS

MEDECINE GENERALE

Echographie

Expert assermenté près les Tribunaux
Ex - Médecin Militaire

Sur Rendez - vous

الدكتور محمد بن尼斯

الطب العام

الفحص بالصدى

خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابقا

الزيارة بالموعد



27/02/2024

Casablanca, le

الدار البيضاء في

Madame AIT BALLA OUALI BATOULA

1/ DUOXOL CP

1 cp après le repas matin, midi et soir

2/ DIVIDO 75

1 gélule après le repas le soir

3/ ASPEGIC 1g Sach

1 sachet après le repas matin et soir

4/ LANZEN 30 BTE DE 28

1 gélule après le repas matin et soir

34,60

48,00

61,10

67,80

210,90

SV

SV

SV

SV

Pharmacie Omariya Casablanca
Boulevard 9 Lot Omariya Mosque Omariya
Hav Inara, Ain Caed, Casablanca
Tél: 0522 52 36 29

دكتور محمد بن尼斯
الطب العام
الفحص بالصدى
خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابقا
الدار البيضاء في
شارع 2 مارس - بین المدن - الدار البيضاء - هاتف عيادة: 713
الهاتف: 0522 211 307 / 0522 715 723

Docteur M'hamed BENNIS

MEDECINE GENERALE

Echographie

Expert assermenté près les Tribunaux
Ex - Médecin Militaire

Sur Rendez - vous



الدكتور محمد بنيس

الطب العام

الفحص بالصدى

خبير محلف لدى المحاكم
طبيب عسكري سابق

الزيارة بالموعد

13/03/2024

Casablanca, le

الدار البيضاء في

Madame AIT BALLA OUALI BATOULA

1/ RELAXOL 2mg Cps

1 cp après le repas matin et soir

49,60



الدكتور محمد بنيس
خبير محلف لدى المحاكم
713 شارع 2 مارس
الدار البيضاء
الهاتف: 0522211307
0522211323

Pharmacie Omariya Casablanca
Rue 49 Lot. Dziria Bnoune Omariya
Hay Inara, Casablanca
Tél.: 0522 52 36 29